

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 44 (1903), p. 75-76

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1903\\_\\_44\\_\\_75\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__75_0)

© Société de statistique de Paris, 1903, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## VII.

### LISTÉ DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1903.

OUVRAGES SIGNÉS. (Voir le procès-verbal de la séance, page 47.)

- DOCUMENTS OFFICIELS. — France. — *État des chemins de fer d'intérêt général, au 31 décembre 1900.* — *Navigation intérieure, 1901* — *Enquête et documents sur l'apprentissage* — *Régime fiscal des valeurs mobilières en Europe, tome II.*
- Autriche. — *Esterr. stat.*, 62 B, 3 heft, 1901
- Belgique. — *Conseil supérieur du travail, 6<sup>e</sup> série (Réglementation du travail des femmes et des enfants; — Fabriques de carton et industrie des carrières).* — *Rapport annuel sur l'hygiène et la démographie de Bruxelles, 1901.*
- Danemark. — *Importations et exportations, 1901.*
- Espagne. — *Commerce extérieur, 1901.*
- Grande-Bretagne. — *Rapport sur les Trade's Unions, 1901.*
- Irlande. — *2<sup>e</sup> Rapport du Ministère de l'agriculture, 1901-1902.* — *Rapport sur l'émigration agricole.*
- Italie. — *Justice civile et commerciale, 1899, 1<sup>re</sup> partie* — *Navigation, 1901.*
- Pays-Bas. — *Statistique générale de 1901 (Commerce; — Justice civile et crimi-*

nelle; — Caisse d'épargne, etc.). — Grèves et exclusions, 1901. — *Revue du Conseil de statistique*.

Australie du Sud. — 3<sup>e</sup> Rapport sur les friendly Societies.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revues et journaux de France et de l'étranger* (voir le numéro de janvier 1903, p. 39).

---

## VIII.

### PRIX COSTE.

---

### CONCOURS EN 1903.

---

#### NOTE EXPLICATIVE.

M. Adolphe COSTE, ancien président de la Société, décédé le 17 octobre 1901, lui a fait un legs important, en exprimant le désir que les arrérages en fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Des concours successifs seront ouverts à cet effet. Dès maintenant, et à titre d'étude préliminaire, un premier concours est ouvert en 1903.

Un prix de 500 fr., qui portera le nom de **Prix Coste**, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur *la méthode et les cadres d'une évaluation détaillée de la fortune de la France*.

En fait de programme, le Conseil de la Société croit devoir entrer dans les vues du testateur, en laissant la plus grande liberté aux concurrents. Il croit néanmoins devoir attirer leur attention sur les réflexions émises par M. Coste lui-même dans la séance du 5 février 1901 de la Société d'Économie politique où avait été adoptée, comme sujet de discussion, la question suivante : « Considérations sur l'évaluation de la richesse publique en France (1). » Nous citerons encore le discours présidentiel de M. Coste à notre Société en 1893 (2).

Les mémoires des concurrents devront être adressés, **avant le 31 décembre 1903**, à M. Fléchet, secrétaire général de la Société, 8, rue Garancière. Ils devront être transmis directement ou sous pli recommandé renfermant : 1<sup>o</sup> le mémoire lui-même, *non signé*, mais portant *une devise*; 2<sup>o</sup> une lettre cachetée renfermant l'avis d'envoi *signé du nom avec l'adresse* du concurrent, mais portant sur l'enveloppe, d'une manière visible, la même devise que sur le mémoire.

La lettre cachetée ne sera ouverte que sur la demande du concurrent. Les mémoires, manuscrits ou inédits, devront être écrits en français, quelle que soit leur provenance. Ils deviendront la propriété de la Société.

S'adresser, pour tous renseignements, au secrétaire général de la Société, M. Fléchet, 8, rue Garancière, visible chez lui le mardi de 1 heure et demie à 5 heures.

---

(1) *Bulletin de la Société d'Économie politique*, 1901, p. 30.

(2) *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1893, p. 42.